Meaux (77) : Jean-François Copé laisse une conseillère municipale d’opposition LFI porter le voile dans l’exercice de ses fonctions, malgré l’indignation d’une députée et conseillère RN

25/03/2026 à 23h02



C’est l’un des sujets qui a fait débat lors du conseil municipal d’installation du samedi 21 mars 2026 à Meaux. Suite à la décision de Farida Guermati, élue conseillère municipale d’opposition sur la liste d’Amal Bentounsi (La France Insoumise), de ne pas siéger au conseil, c’est Cathy Deharbe qui a pris sa place. Impliquée dans la vie locale et associative (…)ce qui a fait parler en conseil municipal… c’est son port du voile.

La députée Rassemblement national et désormais conseillère municipale d’opposition, Béatrice Roullaud, a mis le sujet sur la table dès sa première prise de parole. « Le voile étant un signe religieux ostensible […], je voudrais connaître votre position », a-t-elle lancé au maire de Meaux.(…)

Le maire de Meaux affirme ne pas vouloir interdire le port du voile lors du conseil municipal. « J’ai un principe, j’applique la loi. J’ai regardé, les élus peuvent porter des signes religieux. En revanche, ils doivent faire preuve de neutralité quand ils exercent en tant qu’officier d’état civil. […] La loi est très claire et j’indique que les autres cultes ont la même possibilité. »

Actu.fr